Motion générale adoptée par la Commission administrative du SNCS-FSU réunie le 7 mai 2010

La CA du SNCS-FSU réunie le 7 mai 2010 rappelle que les travailleurs ne sont pas responsables de la crise actuelle liée à l'augmentation du chômage, à l'exonération des charges sociales, etc.… et ne doivent donc pas en faire les frais.
Elle estime que le plan du gouvernement français sur les retraites combiné au plan de rigueur annoncé est la traduction en France des brutales mesures prises contre les travailleurs grecs.

La CA du SNCS-FSU rappelle les revendications définies lors de la motion du congrès national de la FSU de février 2010 : *« La FSU réaffirme la défense des 37,5 annuités, les 75% et le calcul sur les 6 derniers mois »*.
La FSU, première organisation de la fonction publique s'est prononcée dans son congrès contre toute nouvelle dégradation des retraites et pour la défense du code des pensions.
Elle s'oppose à l'alignement des régimes de retraite dont le but est de cautionner la baisse des pensions et celle des retraites pour l'ensemble des salariés.
Pour la FSU, il s'agit de répondre aux revendications des salariés pour obtenir une retraite à taux plein et garantir le départ à 60 ans selon des modalités propres aux différents régimes.
La CA du SNCS demande à la FSU de mettre au centre de son activité cette motion adoptée à son congrès national dans les rencontres avec les fédérations et confédérations syndicales afin que les revendications de cette motion apparaissent dans la plate-forme revendicative d'appel aux actions.

La CA appelle les personnels de la recherche à participer massivement à la manifestation annoncée le 27 mai pour la défense des retraites, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

La CA du SNCS rappelle aussi qu'elle est opposée à la création d'une caisse de retraite spécifique à la fonction publique d'Etat qui serait le prélude à la destruction du code des pensions civiles et militaires, ouvrant la voie à la remise en cause de la Fonction Publique d'Etat.

La CA du SNCS demande :
- le retour aux 37,5 ans de cotisation pour valider une retraite à taux plein et la suppression du système de décote/surcote
- la prise en compte des années d'étude sans rachat
- la prise en compte de toutes les activités de recherche entre la fin de la thèse et le recrutement.

La CA du SNCS constate que toute régression supplémentaire des retraites serait une régression énorme pour les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur étant recruté à un âge déjà avancé.

La CA du SNCS appelle les sections syndicales à organiser des AG, à mobiliser les personnels pour la défense des retraites sur les revendications des organisations syndicales qui appuient ces positions.

Elle mandate le BN pour étudier par cohortes la situation des personnels vis-à-vis de la retraite.

Motion adoptée par 13 pour, 3 contre, 1 abstention et 1 refus de vote.

Motion pour une politique économique et sociale européenne en faveur des peuples
Commission administrative du 7 mai 2010

Après le plan de régression sociale dramatique imposé au peuple grec par l'Union Européenne, le gouvernement français annonce un plan de rigueur qui fera subir aux services publics et aux salariés les conséquences d'une crise dues aux exigences des marchés financiers.

Le SNCS appelle les chercheurs à s'opposer à cette politique qui aurait des conséquences particulièrement négatives sur l'Université, la recherche et les travailleurs scientifiques.

Il est inadmissible que les banques renflouées par les budgets publics spéculent de plus belle en s'en prenant aux Etats et aux peuples.

Elles empruntent à 1% à la BCE et prêtent aux Etats victimes de leurs attaques spéculatives à des taux usuraires.

Dans l'immédiat, il est impératif que la BCE consente des prêts aux Etats européens au même taux que celui consenti aux banques privées, soit 1%.

Plus généralement, il faut réorienter la construction européenne pour une politique économique et sociale en faveur des peuples.

Motion adoptée par 11 pour, 3 contre, 1 abstention et 1 refus de vote.

Motion sur les carrières
Commission administrative réunie le 7 mai 2010

Les carrières dans les EPST doivent correspondre aux réalités d'aujourd'hui.

Le SNCS demande :
- le rattrapage des 25% de perte du pouvoir d'achat
- le déblocage des carrières chercheurs et ITA, notamment le passage CR1-DR2
- l'abandon de la PES
- l'intégration des chercheurs et ITA en situation de précarité par la création de postes statutaires
- l'augmentation du nombre de doctorants financés notamment dans le secteur SHS.

Par ailleurs, le SNCS refuse fermement que les chercheurs soient directement recrutés par les Alliances.

Motion adoptée par 17 pour, 0 contre, 0 abstention et 1 refus de vote.